

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2011
(le compte rendu complet peut être consulté en mairie)

Présents : MM. GUILLERET - TACHON – ETIENNE – JAMBIN – Mmes MALESTROIT – GICQUEL
MM. MOY – JAN – JEHAN – GETAIN – LE CORRE – Mme VALLEE – MM. LE BIHAN – BIDAN –
Mmes BOISHARDY – CHOUPEAUX – MM. HICQUEL – LE TINNIER – Mme LE BARS

Absent excusé : Mme LE BARS – pouvoir à Mme CHOUPEAUX

Secrétaire de séance : M. JEHAN

Le compte rendu de la réunion du 18 mai 2011 est approuvé à l'unanimité.

AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CROIX JARTEL :

Monsieur NICOLAS présente l'avant projet de l'aménagement de la RD 768 entre l'entrée d'agglomération venant de Plouguenast et la Pie. Ce projet sera complété par l'aménagement des rues de La Croix Montfort et de la Croix Jartel, créant ainsi une liaison vers le centre bourg. Il prévoit l'aménagement des 3 carrefours, un cheminement piétonnier, une piste cyclable, l'effacement des réseaux, la réfection de la chaussée et inclut un aspect paysager.

Le coût est estimé à 680 000 € HT. Le Conseil Général, qui a été associé à la réflexion, apporte une participation financière pour le tapis d'enrobé. La date de réalisation sera déterminée en fonction des possibilités financières.

HAMEAU DE LA RODE :

1°) – Approbation du plan de composition

Le Conseil Municipal approuve le plan de composition du « Hameau de la Rode » dont les travaux sont estimés à 475 000 € HT (568 100 € TTC):

2°) – Prix de vente

Le Conseil Municipal fixe le prix de vente à 25 € HT.

3°) – Puisards dans les terrains

Pour la réception des eaux pluviales, chaque lot sera équipé d'un puisard de 2 m³. Il sera réalisé en même temps que les travaux de viabilisation et son coût est inclus dans le prix de vente.

PROGRAMME DE VOIRIE 2011 – RESULTAT DE LA CONSULTATION :

Le programme de voirie 2011 qui comprend la réfection de :

la VC n° 39 dite de « La Clairiaie »

la VC N° 2 dite du « Pignon Blanc »

la VC N° 16 dite de « Gratteloup »

du trottoir « Rue de la Croix Rouge » (de la Rue des Tilleuls à l'impasse des Acacias)

sont confiés à EUROVIA pour un coût HT de 115 435 € (138 060.26 € TTC).

TRAVAUX :

1°) – Bibliothèque

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de l'espace bibliothèque, de l'espace cyberbase, ainsi que la création de sanitaires qui seront également accessibles par la salle A. Ces travaux seront réalisés en partie, en régie par les agents des services techniques.

2°) – Ateliers Municipaux

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de sanitaires, de vestiaires. Ces travaux seront également réalisés en partie en régie par les agents des services techniques.

3°) – Salle ATHENA

Des adhésifs seront posés par DECOGRAPH sur les vitres afin de préserver l'intimité des utilisateurs pour un coût HT de 810 € (968.76 € TTC).

LIMITATION DE VITESSE A « Bel Air » :

Le Conseil Municipal décide de limiter la vitesse à 50 Kms/h de l'entrée de la zone artisanale au passage à niveau.

ACQUISITION DE MATERIEL :

1°) – Débroussailleuse

Une débroussailleuse sera achetée au Garage des Bruyères pour un coût de 839 € TTC

2°) – Relieuse

Un kit pour la reliure des registres communaux est achetée chez ALPHA BURO pour un montant TTC de 738.28 €.

3°) – Evolution des logiciels

Une évolution des logiciels de gestion administrative vers la gamme e-magnus est prévue pour un cout TTC de 5 091.37 €.

4°) – Caisson équarrissage

Pour le remplacement du caisson d'équarrissage, le Conseil Municipal retient la proposition de LE BOZEC TECHNIC FROID pour un montant HT de 1 672.90 € (2 000.79 € TTC).

MAINTENANCE DE LA CLIMATISATION DE LA SALLE ATHENA :

Un contrat de maintenance de la climatisation et de la chambre froide de la salle ATHENA va être passé avec PONTIVY FROID pour un montant annuel de 542.98 € TTC.

SALLE DES SPORTS : RESULTATION DE LA CONSULTATION POUR L'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE

Une assurance dommage ouvrage va être souscrite auprès de la SMABTP pour un coût TTC de 12 655.95 € .

REGLEMENT DE L'ALSH ET DE L'ACCUEIL PERI-SCOLAIRE :

Pour se conformer aux demandes des organismes financeurs (CAF, MSA) le règlement applicable pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et l'Accueil Périscolaire a été complété et partiellement modifié.

Pour la rentrée de septembre, les tarifs seront les suivants :

Accueil périscolaire :

7 H 15 à 8 H 40	1.07 €
8 H 41 à 8 H 50	Pas de facturation
16 H 40 à 17 H 20	0.68 €
16 H 40 à 19 H	1.75 €

Accueil de loisirs sans hébergement :

8 H à 13 H 30	5.20 €
12 H à 17 H 30	5.20 €
8 H à 17 H 30	10.40 €
Repas	2.75 €

Garderie assurée de 7 H 15 à 8 H et de 17 H 30 à 18 H 30 sans supplément de prix

TRANSFERT DE CREDITS

Le Conseil Municipal vote l'autorisation spéciale suivante :

024 : + 12 000 € 2111 : + 12 000 €